

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 mars 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Denis Vincent.

### Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon ainsi que le conseiller M. François Séguin.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 12-03-292      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 mars 2012 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles incluant le réaménagement géométrique d'intersections (phase 1 / nord du viaduc) / Protocole d'entente avec le MTQ / Autorisation de signature
3. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1610.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de construction d'un stationnement et d'une œuvre d'art pour l'aréna / Règlement n° 1610
4. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1634.1 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi / Règlement n° 1634
5. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-05 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix situé sur l'avenue Saint-Charles
6. Autorisation d'inspection / Caractérisation biologique / Terrains non bâtis en zone blanche
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**« ADOPTÉE »**

**12-03-293 TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE SAINT-CHARLES INCLUANT LE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE D'INTERSECTIONS (PHASE 1 / NORD DU VIADUC) / PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 09-03-195 relative au partage des coûts, entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ), pour les travaux du projet d'élargissement du viaduc de l'avenue Saint-Charles, lesquels étaient basés sur des estimations datées du 19 juin 2008 pour la phase 1 concernée et la phase 2 (nouveau viaduc et son intersection sud);

CONSIDÉRANT que les plans et devis ont été complétés par les firmes Les Services exp inc. et Genivar inc. et qu'une nouvelle estimation des travaux a été actualisée en date du 23 février 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux se prolongeront jusqu'à l'intersection du chemin Dumberry et que cela influence le partage des coûts déjà convenu entre les parties;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau partage des coûts sera renégocié pour la phase 2 incessamment;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le protocole d'entente n° 100974 (projet n° 154030799 daté du 22 mars 2012) à intervenir avec le MTQ relativement aux travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles - phase 1.

« ADOPTÉE »

**12-03-294 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1610.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET D'UNE ŒUVRE D'ART POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N° 1610**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de construction d'un stationnement et d'une œuvre d'art pour l'aréna – Règlement n° 1610, une (1) seule soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 22 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant trente-quatre mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-cinq cents (34 262,55 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1610.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1610.

« ADOPTÉE »

**12-03-295 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-R1634.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES BELLINI, VIVALDI ET VERDI / RÈGLEMENT N° 1634**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Bellini, Vivaldi et Verdi – Règlement n° 1634, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 22 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Dessau inc., 3051, rue du Plateau, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant soixante mille huit cent vingt et un dollars et soixante-dix-huit cents (60 821,78 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1634.1;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1634.

« ADOPTÉE »

12-03-296

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-05 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES DANS LE PARC DE LA PAIX SITUÉ SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes dans le parc de la Paix situé sur l'avenue Saint-Charles, une (1) seule soumission a été reçue, au plus tard à 14 h, le 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 22 mars 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Dessau inc., 3051, rue du Plateau, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant quarante-cinq mille quatre cent quinze dollars et treize cents (45 415,13 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-12-05;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-03-297

**AUTORISATION D'INSPECTION / CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE / TERRAINS NON BÂTIS EN ZONE BLANCHE**

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs oblige la Ville à procéder à une caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche;

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé à la firme Del Degan, Massé et associés, par sa résolution 12-02-123, le contrat pour la réalisation de cette étude;

CONSIDÉRANT que les représentants de Del Degan, Massé et associés, ainsi que, le cas échéant, ceux de la Ville, devront visiter les terrains en question;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 95 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les représentants de la firme Del Degan, Massé et associés ainsi que le personnel de la Division environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à visiter et inspecter les terrains non bâtis en zone blanche afin de procéder à leur caractérisation biologique et qu'ils soient autorisés à y prélever des échantillons;

QU'avis soient transmis aux propriétaires concernés conformément à l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*.

**« ADOPTÉE »**

**12-03-298 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

**12-03-299 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 36 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Denis Vincent, maire suppléant

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier